6218/21

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 23 février 2021 Enregistré à la Présidence du Sénat le 23 février 2021

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par le Royaume de Danemark

E 15537



Bruxelles, le 18 février 2021 (OR. en)

6218/21

CDR 16

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par le Royaume de Danemark Objet:

GIP.1 FR

DÉCISION (UE) 2021/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par le Royaume de Danemark

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305, vu la proposition du gouvernement danois,

GIP.1 FR

considérant ce qui suit:

- **(1)** Les 10 décembre 2019, 20 janvier, 3 février et 26 mars 2020, le Conseil a adopté, respectivement, les décisions (UE) 2019/2157¹, (UE) 2020/102², (UE) 2020/144³ et (UE) 2020/511⁴ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025. Le 8 juin 2020, le Conseil a adopté la décision (UE) 2020/766⁵ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 1^{er} février 2020 au 25 janvier 2025. Le 30 juillet 2020, le Conseil a adopté la décision (UE) 2020/11536 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions.
- (2) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M^{me} Eva Borchorst MEJNERTZ.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

6218/21 2 pad

GIP.1 FR

¹ Décision (UE) 2019/2157 du Conseil du 10 décembre 2019 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 327 du 17.12.2019, p. 78).

² Décision (UE) 2020/102 du Conseil du 20 janvier 2020 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 20 du 24.1.2020, p. 2).

³ Décision (UE) 2020/144 du Conseil du 3 février 2020 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 32 du 4.2.2020, p. 16).

⁴ Décision (UE) 2020/511 du Conseil du 26 mars 2020 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 113 du 8.4.2020, p. 18).

⁵ Décision (UE) 2020/766 du Conseil du 8 juin 2020 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 1 février 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 187 du 12.6.2020, p. 3).

⁶ Décision (UE) 2020/1153 du Conseil du 30 juillet 2020 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions (JO L 256 du 5.8.2020, p. 12).

Article premier

Est nommée suppléante du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025:

– M^{me} Line KROGH LAY, Member of a Local Assembly: *Stevns kommunalbestyrelse*.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil Le président